



conseil sur pension alimentaire

Par **cece1**, le **19/03/2012** à **11:53**

Bonjour, je paye actuellement une pension alimentaire qui est versée a la mere pour ma fille mineur de 17 ans et la meme somme directement a ma fille majeur de 19 ans car le jour du jugement ma fille majeur ne vivais plus avec sa mere mes questions sont les suivantes ma fille majeur n'ayant rien voulu faire c'est a dire ne pas aller a l'ecole ni chercher du travail je ne lui ais donc pas donner la pension le moi dernier ni ce moi si alors elle me menace d'huissier pour que je lui donne de l'argent es ce que je risque quelque chose etant donné que cette pension na pas ete demander directement par elle ???
mon autre question le jour du jugement la mere n'avais pas fait de changement de situation le jugement a ete fait sur des information comme quoi madame etait au rsa san travail vivant seule avec loyer et facture a payer hors au jour de l'audiance madame avait demenager et en concubinage avec quelquun ainsi qun travail et elle en faute de ne pas avoir signaler sont changement de situation ????? merci d'avance a tous pour vos reponse :)